



**Pour garder
la forme, j'agis.
Pour ma couverture
santé, j'AGIPI.**



SANTÉ | **Agipi Santé**

ASSURANCE SANTÉ DES PROFESSIONNELS INDÉPENDANTS

AGIPI POUR VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

AGIPI est une association d'assurés qui conçoit des solutions d'épargne, de retraite, de prévoyance, de santé et d'assurance emprunteur.

50 ans d'engagement au service de votre protection

Depuis 1976, AGIPI fait évoluer ses contrats pour répondre aux besoins de ses adhérents à chaque étape de leur vie : protéger leur famille, leur activité professionnelle, leur santé, leur patrimoine et leurs emprunts, mais aussi préparer leur retraite.

Créée par des professionnels indépendants souhaitant mieux se protéger, l'association rassemble aujourd'hui plus de 830 000 adhérents.

Depuis sa création, AGIPI est partenaire d'AXA.

Ce partenariat historique et exclusif associe l'expertise d'AGIPI en matière de protection sociale à la solidité de l'un des principaux groupes mondiaux d'assurance.

Être adhérent AGIPI*, c'est agir ensemble et bénéficier de :

- **L'innovation**
AGIPI fait régulièrement évoluer ses contrats pour y intégrer de nouvelles garanties et de nouveaux services, adaptés aux besoins et aux modes de vie de ses adhérents.
- **L'écoute et la proximité**
Les instances de l'association représentent les adhérents et défendent leurs intérêts. Les agents AXA ainsi que les équipes d'AGIPI et de son centre de gestion ADIS les accompagnent au quotidien.
- **Une participation à la vie de l'association**
Chaque année, les adhérents sont invités à voter lors de l'assemblée générale. Ils peuvent également partager leurs attentes à travers des enquêtes et des consultations.
- **Une information claire et accessible**
L'espace adhérents sécurisé permet de consulter ses adhésions, d'effectuer des démarches en ligne et de suivre ses remboursements. Les adhérents reçoivent également **Le FIL AGIPI**, qui décrypte les enjeux de la protection sociale, de l'épargne et de la retraite, tout en vous informant de l'actualité de l'association.

AGIPI, c'est aussi :

- **Faire progresser la protection sociale**
AGIPI innove pour apporter des réponses concrètes aux évolutions de la société : garantie violences intrafamiliales, garantie maternité pour les femmes travailleuses non salariées, services de prévention et d'accompagnement...
- **Agir pour une finance plus responsable**
Pionnière de la gestion pilotée responsable, AGIPI développe des supports et des modes de gestion qui intègrent des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance.
- **Soutenir l'entrepreneuriat**
Avec *Femmes qui Comptent* et le concours *Pour les entrepreneurs j'AGIPI*, l'association encourage celles et ceux qui entreprennent et valorise des projets innovants à fort impact.
- **Agir auprès des personnes fragilisées**
Le Fonds de dotation AGIPI soutient des projets qui améliorent la qualité de vie des personnes confrontées à la maladie ou à une situation de fragilité.

Quelques chiffres au 31.12.2025



50 ans
d'engagement



831 810
adhérents



1 244 568
adhésions



6
contrats
Agipi Santé,
AGIPI Emprunteur, CAP,
CLEF, CLER, FAR PER



24,9 Md€
d'épargne
confiée en gestion
en assurance-vie
et en retraite

* Cotisation annuelle à l'association : 15 euros.

PROTÉGEZ VOTRE SANTÉ ET CELLE DE VOS PROCHES

Parce que votre santé et celle de votre famille sont une priorité, il est essentiel de souscrire une complémentaire santé adaptée à vos besoins.

LES 4 FORMULES DU CONTRAT **AGIPI SANTÉ**

Ces formules déterminent la prise en charge de tout ou partie de vos frais de santé et proposent des niveaux de remboursement adaptés à vos besoins. Elles concernent l'ensemble des soins courants, en particulier les postes de soins les plus coûteux, ce qui vous permet de limiter les dépenses restant à votre charge.

JE CHERCHE À ME COUVRIR POUR L'ESSENTIEL

LA FORMULE ESSENTIELLE

Vous permet d'être remboursé de vos frais à hauteur du montant du ticket modérateur, pour tous les soins essentiels du quotidien, et propose une prise en charge de certains soins non remboursés par l'Assurance Maladie comme les implants dentaires ou la chirurgie réfractive.

JE CHERCHE LE JUSTE ÉQUILIBRE ENTRE LA MAÎTRISE DE MON BUDGET ET UN BON NIVEAU DE PROTECTION

LA FORMULE CONFORT

Vous assure une prise en charge optimisée de vos soins, tout en prenant en compte vos contraintes budgétaires.

JE CHERCHE UNE COUVERTURE QUI INCLUT UNE PARTICIPATION ÉLEVÉE AU FINANCEMENT DES SOINS NON REMBOURSÉS PAR L'ASSURANCE MALADIE

LA FORMULE SÉRÉNITÉ

Vous propose un niveau de couverture solide avec un tarif adapté.

JE CHERCHE UNE PROTECTION QUI ME PERMET D'AVOIR L'ESPRIT TOTALEMENT LIBRE

LA FORMULE PRIVILÈGE

Vous garantit le meilleur niveau de protection, quels que soient vos besoins.

LE PLUS

Pour plus de flexibilité, Agipi Santé propose une option Eco qui vous permet de bénéficier de tarifs adaptés sur certaines prestations spécifiques, en fonction de vos besoins.

LE PLUS

Des options spécifiques pour les professionnels de santé : si vous ou votre conjoint exercez la profession de médecin, chirurgien-dentiste, orthodontiste, stomatologiste, opticien, ophtalmologiste ou pharmacien, vous pouvez choisir pour vous et votre famille le remboursement à minima, voire le non remboursement de certains actes, afin de bénéficier d'un tarif adapté.



Sélection Premium
Santé Madelin
2025



AGIPI SANTÉ
AGIPI

UN CONTRAT MULTI-RÉCOMPENSÉ **GAGE DE QUALITÉ !**

En choisissant Agipi Santé, vous bénéficiez d'un contrat reconnu par la profession et récompensé pour sa qualité.

Agipi Santé a reçu le Label Sélection Premium « Santé Madelin » 2025 du site Good Value for Money ainsi que le Label d'excellence 2025 et 2026 décerné par Les Dossiers de l'Épargne.



AGIPI SANTÉ, LES AVANTAGES DU CONTRAT

En souscrivant au contrat **Agipi Santé**, vous choisissez la complémentaire santé qui vous ressemble : une prise en compte de votre situation familiale et de votre fidélité, des garanties renforcées et des services pour améliorer votre quotidien.



Des garanties renforcées

En complément de la couverture des soins courants et selon la formule retenue :

- **Prise en charge d'actes non remboursés** par l'Assurance Maladie obligatoire :
 - en dentaire : les implants, la parodontologie et l'orthodontie pour adulte,
 - en optique : la chirurgie réfractive,
 - en hospitalisation : la chambre individuelle, le lit accompagnant et le forfait journalier hospitalier,
 - les vaccins prescrits : fièvre jaune, choléra...
- **Prise en charge d'actes de prévention** comme le sevrage tabagique prescrit médicalement et le scellement des sillons.
- **Allocation forfaitaire** en cas de **naissance** (qui vient en complément des remboursements effectués au titre de l'hospitalisation) et en cas d'**adoption**.
- **Prise en charge étendue des médecines douces pour votre bien-être** : ostéopathie, chiropraxie, acupuncture, pédicurie-podologie, psychomotricité, psychologie, sophrologie, naturopathie, diététique, psychothérapie et ergothérapie.



Une couverture viagère sans sélection médicale

L'accès aux garanties de remboursement des frais de santé n'est subordonné à aucune sélection médicale à la souscription : **le tarif appliqué est indépendant de votre état de santé.**

Les garanties de santé AGIPI sont viagères : la couverture est active dès l'adhésion et vous permet de bénéficier d'une protection santé durant toute votre vie.



Des réductions tarifaires pour les enfants

Pour les 3^e et 4^e enfants assurés (dans l'ordre des naissances), **les cotisations sont gratuites** jusqu'au 1^{er} janvier de l'année de leur 26^e anniversaire et sans limite d'âge pour un enfant handicapé.



Des services pratiques au quotidien

- **Le tiers payant** pour éviter de faire l'avance de certains frais médicaux ou de médicaments.
- **La prise en charge en cas d'hospitalisation.**
- **La réalisation de devis** en optique et en dentaire, afin d'anticiper les frais à engager.
- **Un espace adhérent sécurisé** sur **agipi.com** vous permet :
 - de consulter et de télécharger vos décomptes de remboursement,
 - de télécharger votre attestation de tiers-payant santé (ATPS),
 - de faire des tests de vue simples, élaborés en partenariat avec l'AsnaV.



Votre fidélité récompensée

Quel que soit le forfait que vous avez choisi, **le montant de vos remboursements** et/ou vos plafonds en optique, en dentaire et en audiologie, qui représentent les trois postes de soins les plus coûteux, **augmentent au fil des ans**. Il en va de même pour les garanties liées aux médecines douces.

AGIPI SANTÉ EST UN CONTRAT RESPONSABLE

Les contrats responsables favorisent le respect du parcours de soins coordonnés et assurent un bon niveau de remboursement des prestations courantes : consultations, médicaments, analyses médicales.

En étant responsable, **Agipi Santé** permet aux travailleurs non salariés (TNS) non agricoles de déduire les cotisations de leur revenu professionnel imposable dans le cadre de la loi Madelin, dans la limite de leur plafond de déduction fiscale. **Agipi Santé** permet également, quel que soit le statut de l'assuré, de bénéficier d'une TSA (Taxe de Solidarité Additionnelle) réduite.

AGIPI SANTÉ EST COMPATIBLE 100 % SANTÉ

Agipi Santé intègre les 4 paniers de remboursement issus de la réforme 100 % santé : lunettes, prothèses dentaires, matériel médical et prothèses auditives.

GARANTIES D'ASSISTANCE ET SERVICES POUR AMÉLIORER VOTRE BIEN-ÊTRE

En adhérant au contrat **Agipi Santé**, vous bénéficiez de prestations d'assistance très couvrantes et d'un large éventail de services. Et ce, quelle que soit la formule que vous choisissiez.



Une garantie d'assistance très complète en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation

- **Assistance vie quotidienne :** informations et conseils médicaux, renseignements d'ordre général dans le domaine médical, recherche et envoi d'une infirmière sur prescription médicale ou mise en relation avec un prestataire de services à domicile (prestations à charge du bénéficiaire)...
- **Assistance psychologique :** mise en relation avec un psychologue.
- **Assistance en cas d'hospitalisation ou d'immobilisation à domicile :** aide-ménagère, garde-malade, garde des enfants, livraison de médicaments...
- **Assistance en cas d'hospitalisation longue d'un enfant :** prise en charge des frais de restauration et de parking (forfait), garderie pour les autres enfants...
- **Assistance aux personnes en cas d'accident et de maladie, en France et dans le monde entier :** rapatriement médical, envoi d'un médecin et de médicaments sur place...



Mon Coach santé Angel

Mon coach santé Angel est un service mobile inclus dans l'offre **Agipi Santé**. Grâce à des programmes de coaching et des conseils santé et bien-être (sport, nutrition, méditation, etc.), il vous accompagne au quotidien pour préserver votre forme. Vous pouvez télécharger l'application depuis les stores.



Hospiway d'Itelis

Hospiway est un service web qui, le cas échéant, vous aide à préparer votre hospitalisation ou celle d'un proche. Il vous propose un palmarès des cliniques et des hôpitaux, l'évaluation des éventuels dépassements d'honoraires de votre chirurgien ainsi que des conseils pratiques. Ce programme est accessible sur le site agipi.com dans MON ESPACE ADHÉRENT.



Violences intrafamiliales

Accès, grâce à une ligne dédiée 24h/24 et 7j/7 en illimité, au service de soutien psychologique et de prise en charge juridique si vous êtes victime de violences intrafamiliales.



Téléconsultation médicale

Vous avez un problème de santé et vous n'arrivez pas à joindre votre médecin traitant ? Ce service vous permet de consulter un médecin généraliste à distance, que vous soyez chez vous, au bureau, en vacances, en France ou à l'étranger. Des médecins disponibles 7j/7, de 6h à minuit. Le service est accessible depuis angel.fr.



Réseau de professionnels de santé Itelis

Ce service vous permet de bénéficier de prestations de santé de qualité au meilleur coût chez nos partenaires opticiens, chirurgiens-dentistes et audioprothésistes du réseau Itelis. Ce programme est accessible sur le site agipi.com dans MON ESPACE ADHÉRENT.



Un accès au service Angel

Ce service, inclus dans l'offre **Agipi Santé**, permet d'apporter toutes les réponses à vos interrogations médicales, sociales et en matière de prévention santé pour vous et vos proches. L'équipe Angel (infirmiers, médecins, conseillers services en santé, conseillers en Economie Sociale et Familiale, diététiciens, psychologues) vous conseille, facilite vos démarches et trouve des solutions adaptées à votre situation. Vous pouvez échanger directement par chat et autant de fois que vous le souhaitez. Les données sont protégées par le secret médical.



CHOISISSEZ LA COUVERTURE SANTÉ QUI VOUS ACCOMPAGNE 7J/7

Sur agipi.com, vous pouvez estimer le montant de vos remboursements santé et effectuer des démarches en ligne !

Sur agipi.com/simulateur-sante :
calculez en quelques clics le montant de vos remboursements
en dentaire, en optique et pour les consultations



Remplissez simplement les cases dédiées aux prestations liées aux soins courants, au dentaire et à l'optique et obtenez le niveau de remboursement correspondant à la formule que vous avez sélectionnée.

Sur agipi.com dans votre espace adhérent :
téléchargez votre attestation de tiers-payant santé

Prénom	Date d'expiration	Date d'expiration
	20/06/2024	15/02/2025
	20/06/2024	15/02/2025
	20/06/2024	15/02/2025



Le tarif est donné à titre indicatif et n'a aucune valeur contractuelle.

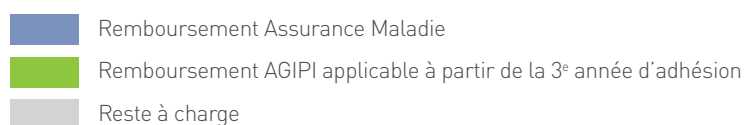
Il correspond à l'année 2024 et est calculé sur la base des formules classiques (hors formules spécifiques et option Eco).

EXEMPLES DE REMBOURSEMENTS

Vos frais de santé sont susceptibles de constituer une source de dépense importante pour vous ?

AGIPI vous offre une couverture à la mesure de vos besoins.

Exemples de remboursements en formule Privilège, à partir de la 3^e année d'adhésion grâce à l'avantage fidélité AGIPI



1 - OPTAM : option pratique tarifaire maîtrisée ayant pour objectif principal de limiter les dépassements d'honoraires.

2 - Participation forfaitaire non remboursable conformément à la réglementation des contrats responsables.

3 - Exemple donné pour un équipement sans prix limite de vente (en panier libre).

Retrouvez-nous sur **agipi.com**

- **Votre espace adhérents**

Accessible à tout moment, votre espace personnel sécurisé vous permet de consulter vos contrats, de suivre vos remboursements et d'accéder aux services associés à vos adhésions.

Informez-vous avec AGIPI

Sur **agipi.com**, retrouvez :

- les actualités de la protection sociale, de l'épargne et de la retraite ;
- des guides et des contenus pédagogiques pour mieux comprendre l'assurance ;
- **Le FIL AGIPI**, la newsletter de l'association ;
- les événements et les engagements d'AGIPI.

Suivez notre actualité sur



- **LinkedIn**

Suivez les actualités, les prises de parole et les engagements de l'association.

- **Instagram**

Retrouvez des contenus pédagogiques pour mieux comprendre l'assurance et la finance, ainsi que les temps forts d'AGIPI.

- **Facebook**

Découvrez la vie de l'association, ses initiatives et ses prochains rendez-vous.

- **YouTube : AGIPI**

Regardez nos vidéos, nos interviews et nos décryptages consacrés à la protection sociale, à l'épargne et à la retraite.

Votre agent AXA vous accompagne au quotidien et dans la durée.

Agipi Santé fait partie de la convention d'assurance de groupe CAP souscrite auprès des sociétés d'assurance AXA France Vie S.A. et AXA Assurances Vie Mutuelle. Les conditions et les modalités d'Agipi Santé figurent dans la notice du contrat. Vous pouvez renoncer à l'adhésion dans un délai de 30 jours calendaires révolus à compter de la conclusion de l'adhésion (signature des conditions particulières d'adhésion).

Assureur du contrat



AXA France Vie

S.A. au capital de 487 725 073,50 €
310 499 959 RCS Nanterre

AXA Assurances Vie Mutuelle

Société d'Assurance Mutuelle sur la vie
et de capitalisation à cotisations fixes
Siren 353 457 245

Sièges sociaux : 313 Terrasses de l'Arche -
92727 Nanterre Cedex

Entreprises régies par le Code des assurances

Centre de gestion des contrats d'assurance AGIPI



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France -
CS 10144 - 67312 Schiltigheim Cedex
Tél. 03 90 23 90 00

Société anonyme de courtage d'assurances
au capital de 480 000 €
Filiale d'AXA France Vie

306 843 731 RCS Strasbourg
ORIAS 07 029 368

Association souscriptrice du contrat



Siège social

12 avenue Pierre Mendès France - CS 10144 -
67312 Schiltigheim Cedex - Tél. 03 90 23 90 00

Bureau parisien

13 rue du Docteur Lancereaux - 75008 Paris
Tél. 01 40 08 93 00

Registre des Associations du tribunal
d'instance de Schiltigheim -
volume 21 - n° 1049

Siren 307 146 308

